



BUT GENIE CIVIL CONSTRUCTION DURABLE RNCP 35483*

OBJECTIFS

Former des techniciens qui exerceront dans le secteur des Travaux Publics en phase travaux. A l'issue de la formation, le titulaire du BUT GCCD sera capable de choisir ou participer aux choix de solutions techniques, de proposer des variantes à partir d'une analyse des contraintes techniques et environnementales, de respecter des normes de construction, réglementaires et des résultats d'essais dans le secteur des Travaux Publics. Il faut être très polyvalent et réactif. L'organisation et la capacité d'anticipation sont les qualités majeures pour ce poste d'encadrant.

ACTIVITÉS

- Élaboration des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Bâtiment : Choix et justification des solutions techniques en phase prépa ou EXE.
- Élaboration des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Travaux Publics : Choix et justification des solutions techniques en phase études.
- Dimensionnement des ouvrages et des équipements techniques du Bâtiment et des Travaux Publics : Réalisation d'un dimensionnement réglementaire dans des cas simples.
- Organisation d'un chantier de Bâtiment et des Travaux Publics : Conduite d'un chantier.
- Pilotage technique d'un ouvrage tout au long de sa vie : Contribution à la gestion d'un parc d'ouvrages.

COMPÉTENCES

- Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Bâtiment : Choisir et justifier des solutions techniques en phase prépa ou EXE.
- Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Travaux Publics : Choisir et justifier des solutions techniques en phase études.
- Dimensionner des ouvrages et des équipements techniques du Bâtiment et des Travaux Publics : Réaliser un dimensionnement réglementaire dans des cas simples.
- Organiser un chantier de Bâtiment et des Travaux Publics : Conduire un chantier.
- Piloter techniquement un ouvrage tout au long de sa vie : Contribuer à la gestion d'un parc d'ouvrages.

ENSEIGNEMENT

Durée et organisation de la formation :

Formation de niveau Bac +3 sur 3 années, en alternance par apprentissage (contrat d'apprentissage signé avec une entreprise de Travaux Publics). En fin de 2ème année, validation du niveau DUT (Bac +2). Formation possible en 1 ou 2 ans.

Cette formation représente :

- 23 semaines la 1ère année de septembre à juin (805h)
 - 19 semaines la 2ème année de septembre à juin (665h)
 - 13 semaines la 3ème année de septembre à juin (455h)
- Les semaines d'enseignement en centre sont toutes d'une durée de 35h.

Les durées d'apprentissage n'étant pas encore définies pour le BUT, elles sont susceptibles d'évoluer.

Recrutement et inscription des apprentis à l'École des TP :

Candidature en ligne sur Parcoursup. Le candidat doit être titulaire d'un bac minimum ou justifier d'un niveau IV et d'une expérience professionnelle de coordination de travaux et/ou projets après validation. Modalités d'admission & d'accès : réponse sur Parcoursup, admission définitive sous réserve d'avoir un contrat d'apprentissage. Entrée en formation septembre/octobre nous contacter dans les autres cas.

Contenu de la formation :

- Matériaux et technologie
- Environnement professionnel
- Sciences et modélisation
- Communication professionnelle
- Sciences et structures
- Equipements et ouvrages
- Management de projet
- Matériaux et structures
- Renforcements professionnels
- Construction durable
- Projet de fin d'études

Mode d'évaluation :

L'évaluation se déroule en épreuve ponctuelle et en contrôle en cours de formation.

Poursuite d'études : École d'ingénieurs TP.

MODALITÉS PRATIQUES

Lieu de formation :

IUT Auxerre : Avenue des Plaines de l'Yonne - 89000 Auxerre

Hébergement et restauration :

L'IUT ne dispose pas de structures d'hébergement. L'IUT pourra transmettre une liste d'hébergements à proximité.

Recherche d'une entreprise d'accueil :

Si le futur apprenti n'a pas trouvé de lui-même un employeur, l'École peut l'aider dans ses recherches.

Tarifs des formations :

Le code du travail fixe un principe de gratuité de la formation suivie par les apprentis (art L.62LL-L du code du travail). Ce principe de gratuité s'applique à l'apprenti comme à son représentant légal. Un reste à charge peut être appliqué pour les entreprises accueillant un apprenti en fonction de la formation suivie et du niveau de prise en charge de l'OPCO. L'entreprise peut bénéficier d'une aide à l'apprentissage versée par l'Etat.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le CFA adapte les conditions d'accueil à ses formations et d'accès de ses locaux pour les publics en situation de handicap. Pour échanger sur les adaptations possibles, contactez notre référent handicap.

DÉBOUCHÉS

Cette formation vous donne accès au poste suivant :

- Technicien de bureau d'études
- Chef de chantier
- Conducteur de travaux
- Technicien de bureau d'études